CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

MOTION D'ORDRE

DU REPRÉSENTANT DU PEUPLE

DUHOT, du Nord.

Sur les anciennes qualifications.

Séance du 3 pluviôse an 7.

22 Janvier 1799.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

EN lançant hier de justes imprécations contre la royauté; en lui jurant une haine éternelle; en reportant toutes vos affections sur la République, vous avez pris, sans doute, l'engagement solemnel de proscrire tous les usages royaux, & d'en créer enfin qui puissent s'adapter au pacte social, sous la loi duquel vivent aujourd'hui les Français, sous la loi duquel vivent déja des peuples voisins, sous la loi duquel vivront bientôt toutes les nations Européennes.

Vous l'avez commencée déja, cette tâche ſublime que vous commandoit l'amour de la liberté; j'oſe dire même que vous êtes très-avancés dans cette partie de la légiſlation : car ce n'eſt point avoir fait peu dans cette ſeſſion contre les uſages royaux, que d'avoir ſupprimé les fêtes dominicales ; que d'avoir relevé ſur leurs ruines les fêtes décadaires ; que d'avoir ſur-tout donné de l'attrait à ces dernières, par quelques inſtitutions ſecondaires, qui ſans doute leur donneront aſſez de force pour que nous n'ayons plus à craindre les ſourdes menées que ne ceſſent de tramer contre elle une foule de malveillans.

Mais quoique vous ayez beaucoup fait, il vous reſte encore d'autres inſtitutions à établir ; il vous reſte encore des uſages à proſcrire.

Mon but, en vous portant aujourd'hui la parole, n'eſt point de mettre ſous vos yeux ce qu'il reſte à faire à ce ſujet, parce que votre commiſſion d'inſtitutions républicaines eſt chargée de vous préſenter des vues générales, qui rempliront ſans doute l'attente du Conſeil & de tous les républicains.

Je me propoſe ſeulement d'appeler votre attention ſur un projet de réſolution dont vous avez paru, il y a quelques mois, vous occuper vivement, & auquel on n'a donné aucune ſuite depuis le 4 thermidor dernier.

Je veux parler du projet de réſolution que nous a ſoumis notre collègue Gerla ſur les anciennes qualifications.

Il me paroît cependant extrêmement urgent de nous en occuper : car, ſi nous n'y prenons garde, nous n'aurons plus bientôt que des *meſſieurs* dans la République ; nul ami de la liberté n'oſera ſe dire *citoyen.*

La contagion gagne de toutes parts.

Je ſuis inſtruit que dans certains tribunaux il faut que les juges rappellent à l'ordre des citoyens qui n'en ſavent plus prendre le nom.

J'ai entendu moi-même des hommes très-avantageuſement employés, & copieuſement ſalariés par le gouvernement,

ſoutenir que le titre de *citoyen* n'étoit bon à donner ou à recevoir que dans leurs bureaux, mais que hors de là, le bon ton de la ſociété vouloit qu'on y renonçât pour prendre excluſivement celui de *monſieur*.

Il eſt temps, mes collègues, de réprimer cette audace; il eſt temps de venger toutes les inſultes faites à la liberté; il eſt temps de commander la vénération pour le titre ſublime de citoyen, puiſqu'il eſt ſeul reconnu dans notre conſtitution, puiſque vous prenez à honneur de le porter, puiſque les républicains n'en deſirent aucun autre.

Je crois remplir leurs vues & les vôtres en réclamant que le projet de réſolution préſenté le 4 thermidor dernier par notre collègue Gerla, ſur les anciennes qualifications, ſoit mis à la diſcuſſion octidi prochain.

J'en fais la demande expreſſe.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Pluvioſe an 7.

183